



FIGHTING
BLINDNESS
CANADA

VAINCRE
LA CÉCITÉ
CANADA



AVANTAGES

SATISFACTION

Vous aurez la certitude que votre don ira à des projets de recherche stratégiques financés par Vaincre la cécité Canada.

FLEXIBILITÉ

Vous pouvez donner des titres à valeur accrue à Vaincre la cécité Canada dès aujourd'hui ou dans quelques années en laissant des consignes à cet effet dans votre testament.

PLANIFICATION FISCALE

Vous ou votre succession recevrez un reçu à des fins fiscales correspondant à la juste valeur marchande de votre don.

ÉCONOMIQUEMENT AVANTAGEUX

Faites un don sans puiser dans votre compte en banque et mettez ainsi votre patrimoine à profit.

AVANTAGE FISCAL

Les gains en capital sur un don de titres cotés sont exonérés d'impôt.

CONTRÔLE

Vous pourrez choisir le champ de recherche dans lequel sera investi votre don ou nous laisser le soin de verser les fonds là où les besoins sont les plus criants.

COMMENT FAIRE UN DON DE TITRES COTÉS

UN DON SANS IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

La recherche vitale sur les causes des maladies oculaires causant la cécité et leurs traitements doit se poursuivre. Faire don de titres cotés est une façon originale pour un donateur de poser un geste ayant une portée immense tout en évitant l'impôt sur les gains en capital. En effet, les gains en capital d'un don d'actions, d'obligations, de bons de souscription d'actions, de contrats à terme ou de parts d'une fiducie de fonds communs de placement cotés dans une bourse de valeurs visée par règlement sont exemptés d'impôt. Vous recevrez aussi un reçu à des fins fiscales pour dons de bienfaisance correspondant à la juste valeur marchande de cet actif. Le coût net d'un don de titres pourrait donc être inférieur à celui d'un don de valeur équivalente que vous feriez après avoir vendu vous-même vos titres.

Vous pouvez faire ce don de votre vivant ou l'inscrire dans votre testament.

VOICI COMMENT

Faire un don de titres est simple comme bonjour. Demandez à votre courtier de transférer électroniquement vos titres dans un compte de courtage au nom de Vaincre la cécité Canada. Le courtier vendra les titres immédiatement après le transfert. Vaincre la cécité Canada vous enverra, ou enverra à votre succession, un reçu officiel pour dons de bienfaisance correspondant à la totalité de la juste valeur marchande des titres au moment de la vente.

Puis, elle versera les fonds au programme de votre choix ou les dirigera là où les besoins sont les plus criants.

Suite au verso

COMMENT FAIRE UN DON DE TITRES COTÉS

SUITE

Vous assouvierez votre profond désir de changer l'avenir et changerez des vies de bien des façons.

Vous pouvez aussi laisser un don par testament au lieu de faire un don en espèces. Puisque les gains en capital seront exonérés d'impôt, votre succession pourrait réaliser des économies fiscales non négligeables qui augmenteront la somme versée aux autres bénéficiaires.

EXEMPLE

Henry Cavanaugh souhaite faire don d'actions qu'il possède et qui valent 50 000 \$ afin d'offrir une aide cruciale à la recherche. Le prix d'achat initial des actions était de 20 000 \$. Voici ce qui se produira : Supposons que le taux du crédit d'impôt combiné (fédéral et provincial) pour dons de bienfaisance soit de 46 % (ce taux varie selon les provinces). Voyez ci-dessous l'impôt qu'aura à payer M. Cavanaugh s'il vend ses actions et fait don du produit de la vente par rapport à l'impôt payé s'il fait don directement de ses actions à Vaincre la cécité Canada.

	Don du produit de la vente	Don des actions à Vaincre la cécité Canada
1. Valeur des actions	50 000 \$	50 000 \$
2. Prix d'achat initial	20 000 \$	20 000 \$
3. Gains en capital	30 000 \$	30 000 \$
4. Gains imposables (ligne 3 x 50 %)	15 000 \$	0 \$
5. Reçu officiel pour dons	50 000 \$	50 000 \$
6. Crédit d'impôt pour don (46 %)	23 000 \$	23 000 \$
7. Impôt sur les gains en capital (ligne 4 x 46 %)	6 900 \$	0 \$
8. Économies d'impôt nettes (ligne 5 – ligne 6)	16 100 \$	23 000 \$

RECONNAISSANCE

Un don de titres cotés vous ouvrira les portes du Cercle des visionnaires. Vous joindrez alors un groupe de Canadiennes et Canadiens courageux et passionnés qui, comme vous, rêvent d'un avenir sans cécité. Vaincre la cécité Canada aimerait souligner votre contribution, qui l'aidera à Ne jamais perdre de vue le combat... et changer des vies. Ce geste vous érige en visionnaire, une personne qui désire contribuer tangiblement à éliminer les maladies oculaires pour les générations actuelles et futures. Si vous le souhaitez, votre nom apparaîtra dans la liste des membres du Cercle des visionnaires et vous recevrez régulièrement des nouvelles concernant les réalisations et les défis de Vaincre la cécité Canada.

OBTENEZ L'AVIS D'UN EXPERT : Vous aurez besoin de conseils supplémentaires avant de prendre la décision de faire un don de titres à valeur accrue de votre vivant ou dans votre succession. Vaincre la cécité Canada vous recommande fortement de consulter un professionnel qui passera en revue votre situation fiscale et vérifiera si ce don convient à vos objectifs financiers et à votre situation personnelle. Un conseiller financier ou juridique déterminera ce qui répond le mieux à vos besoins.

Pour en savoir plus sur ce don ou d'autres types de don à Vaincre la cécité Canada, contactez Doug Smith, agent, Relations avec les donateurs, au dsmith@fightingblindness.ca ou au 1-800-461-3331, poste 237.



FIGHTING
BLINDNESS
CANADA

VAINCRE
LA CÉCITÉ
CANADA

Courriel info@fightingblindness.ca **Téléphone** 416-360-4200 **Sans frais** 1-800-461-3331

Adresse 890, rue Yonge, 12e étage, Toronto (Ontario) M4W 3P4 FIGHTINGBLINDNESS.CA/FR

Numéro d'enregistrement d'un organisme de bienfaisance 119129369 RR0001